

Convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes au représentant de l'Etat

Extrait du Registre des Décisions BUREAU SYNDICAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 3 septembre à 18h00, le Bureau Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 23 août 2018, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, au siège du syndicat, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Bureau Syndical : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum à atteindre : 7

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 7

Nombre de pouvoir : 1

Présents pour le quorum : 7

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Garences-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire

Pouvoir : 1

- De Mme VIBOUD Danielle, titulaire de Croth (CA Evreux Portes de Normandie)
- A M. GATINE Jean-Pierre, titulaire de Garences-sur-Eure (CA Evreux Portes de Normandie)

Absents excusés : 4

Boncourt	CA du Pays de Dreux	MME GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric	Titulaire
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Afin de faciliter et d'accélérer la transmission des actes, il convient d'établir une convention avec la Préfecture fixant les règles d'échanges. Cette convention est établie à titre gracieux pour une durée d'un an, renouvelable d'année en année par reconduction tacite.

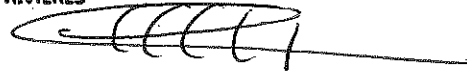
Le Président demande au Bureau l'autorisation de conventionner avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat (délibérations, arrêtés...).

Le Bureau décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes.

Le Président précise que la transmission des actes en Préfecture nécessite l'adhésion à une plateforme d'échanges sécurisés et l'acquisition d'un certificat électronique.

Le Président,

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES



André COCHELIN

Document rendu exécutoire

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 14 septembre 2018

Le Président,



André COCHELIN

SBV
SYNDICAT DU BASSIN
DES 4 RIVIERES

ARRIVE LE :

14 SEP. 2018

SOUS-PREFECTURE
DE DRÈUX